L'ABEILLE REÇOIT DES

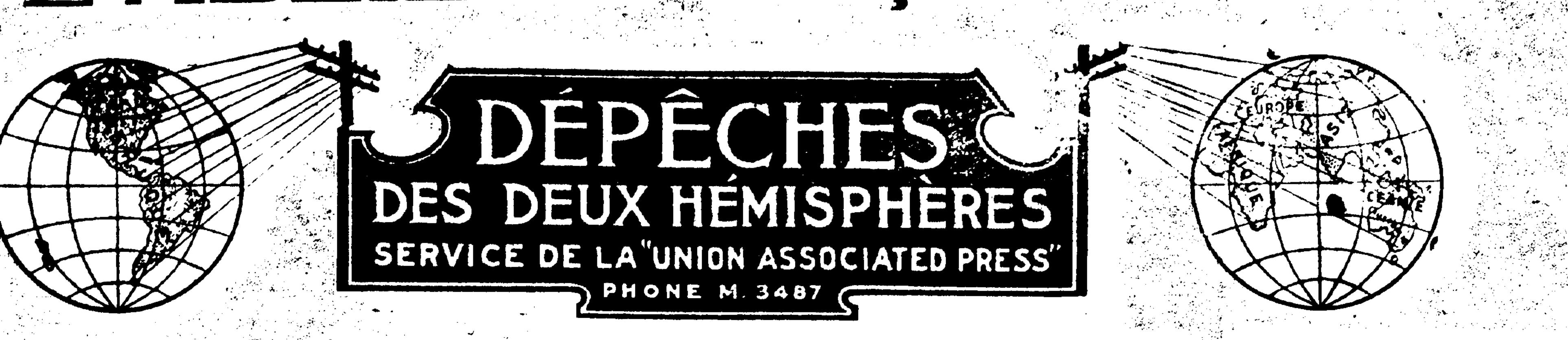

ET DE LA CENTRAL NEWS OF AMERICA

Les Tribunaux

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Nouveaux Procès.

Benj. Couvertie vs. Otto Meyffeler et Chas. B. Harrison, saisie immédiate, $600.

McCloskey Bros. vs. Alphonse J. Majendie, réclamation, $246.11.

Solomon Stern vs. Francis A. Nassans, pour un billet, $200.

Hamburg Bros. Shoe Co. vs. Charles Wetmore et al., réclamation, $224.96.

Vacuum Sales Co. vs. Electrical Supply Co., réclamation, $1,106.92.

Michael Kimedy vs. Dora Fullerton, séparation de corps et de biens.

The A. J. Nelson Mfg. Co., Ltd., vs. Robert Weiss, réclamation, $237.70.

Successions.

Charles Steidenger; Mlle H. E. Ducasse.

Mme Emma S. Meyer, épouse de Wm. R. Taylor, demande l'autorisation d'emprunter.

PREMIERE COUR DE CITE.

Nouveaux Procès.

Réclamations.

Jesse S. Flower vs. Tony Pumilia, $21.12.

Maximilien Augustin vs. E. Sicard, $34.18.

Le même vs. David Lemley, $12.02.

Martin Heiderich vs. Albert Jordan, $12.50.

Enterprise Cement Block Co. vs. A. Adams, $6.

Southern Paper Co., Ltd., vs. Jas. Scallen, Inc., $34.93.

A. Baldwin & Co., Ltd., vs. Mme E. Sanchez, $23.35.

Frederick Deibel vs. John H. Meyers, $100.

Le même vs. Mme Jennie Louise Morgan, épouse de P. E. Adams et al., in solido, $15.

L. E. Jung vs. Adolphe Villemeur, $75.30.

Peter V. Young vs. Bartholomew Scanlan, $12.50.

Ernest A. Carrere vs. M. et Mme Albert Frontenot, pour possession d'une propriété.

Ventes Inscrites

AU BUREAU D'ALIENATIONS.

Frank Petta à American Homestead Co., lot, Cortez, Scott, Palmyra et Cleveland, $3,000. — Charbonnet.

Acquéreur au vendeur, la susdite propriété, $3,000. — Charbonnet.

Jac Levy à The Commonwealth Club, bail de la 2me étage de la propriété No. 327 St-Charles, pour 9 mois à $50 par mois.

James A. Renton à Union Homestead Assn., lot et améliorations, Canal, Cortez, Scott et Cleveland, $3,600. — Gurley.

Acquéreur à Mme William Collins, la susdite propriété, $3,600. — Gurley.

Mlle Ellen Cook à Mme August H. Voss, lot, Perdido, Dupré, Gayoso et Gravier, $1,000. — Dreyfous.

William F. Kihnel à William H. Geerken, 2 lots, Wuerpel, Downs, Catina et Mouton, $475.— Peters.

N. O. Land Co. à Philip W. Bohne, 2 lots, Vicksburg, Conti, Lane et Braggs, $300.

Fred L. Martin à French Market Homestead Assn., 2 lots, Villeré, Poland, Robertson et Lesseps, $2,600. — Charbonnet.

Acquéreur au vendeur, la susdite propriété, $2,600. — Charbonnet.

Veuve P. St. Armas à Louis Battistella, bail de la propriété No. 1519 Carondelet, pour un an à $55 par mois.

Johann H. Schulter à Sixth District Bldg. and Loan Assn., lot, Magazine, Harmony, Pleasant et Camp, $1,600. — Kronenberger.

Acquéreur à William Schluter, la susdite propriété, $1,600. — Kronenberger.

Joseph A. Blythe à Ulysse Marcel, 2 lots, Hayes, Garfield, E. Neuvième et E. Douzième, $22.

Le même au Mme Lucy Rauch, lot, Cleveland, Harrison, E. Troisième et Maumus, $11.

Margaret Chew et al. à Ernest A. Carrere Co., Ltd., portion et améliorations, Coliseum, Cadiz, Chestnut et Valence, $1,555. — Weiss.

Fidelity Homestead Assn. à Bertrand I. Cahn, lot, Octavia, Joseph, Liberty et Howard, $6,500. — Dreifus.

Henry W. Hille à Marcus M. Levy, 2 lots, State, St-Charles, Swamp et Bloomingdale, $4,400.— Shérif.

Henry V. Moseley à Rural and Urban Realty, Inc., 9 lots et portion, Annonciation, Calhoun, Tchoupitoulas et Audubon; 2 lots, Henry Clay, Calhoun, Annonciation et Tchoupitoulas, $15,000. — Schuber.

Engel W. Milde et al. à Gioseppe Ruli, 7 lots, Mobile, Nelson, Monroe et Eagle, $2,345. — Deibel.

BUREAU DES HYPOTHEQUES.

Peter Gambino à Frank Palmisano, $150, 1 billet, 1 an, 7 pour cent, portion, Green, Burdette, Birch et Adams. — Manion.

Gaetano Amato à R. A. Soniat, $100, 1 billet, 1 an, 7 pour cent, 3 lots, Mathilda, Robertson, Manuel et Claiborne. — Marinoni Jr.

Veuve Geo. E. Courtin à Frank B. Twomey, $2,300, 1 billet, 1 an, 7 pour cent, portion, Washington, Lepage, Broad et Crete. — Dreyfous.

John M. Sheridan à Robert M. White, $1,100, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot, Broad, Cleveland, Canal et White; lot, Cleveland, Palmyra, Tonti et Rocheblave.— Leopold.

Mme Minnie Glucksman à Frank B. Twomey, $500, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, portion, Sixième, Septième, Dryades et Remparts. — Dreyfous.

Chartes.

Rural & Urban Realty Incorporated, capital $10,000. — Schuber.

Geo. D. Geddes Old and Young Folks Ben. and Burial Assn. — Upton.

Amendement à la charte de San Jose Mining Co., changeant le nom à Mines Del Ora Durango, capital $300,000. — Stifft.

La Garde prussienne écrasée par les Anglais

Episode de la Bataille d'Ypres.

On sait avec quelle obstination les Allemands ont attaqué dans les journées du 10 au 12 novembre les troupes anglaise du côté d'Ypres. Le communiqué officiel anglais a fait une allusion à la magnifique résistance des soldats britanniques, dont l'exploit réroïque restera comme une des plus belles pages de l'histoire de la Grande-Bretagne.

De fait et par le récit suivant on jugera mieux de la fureur des assauts ennemis et de l'énergie surhumaine que durent déployer nos alliés pour les briser.

Il était sept heures du soir, le 10, l'état-major prenait son repas, quand un planton vint remettre à un général un pli du colonel de service aux avant-postes. Ce pli annonçait l'approche de l'ennemi qui suivait la route qui conduit à Zonnebeke, en forte colonne, la cavalerie encadrant l'infanterie, dix batteries d'artillerie et deux grosses pièces.

Le général anglais donna l'alarme, hâta le départ de ses troupes et vint les placer près de Zonnebeke, où la route coupe deux fois la voie ferrée de Roulers à Ypres. Il fit installer ses canons à un poste de télégraphie sans fil et son artillerie ouvrit la feu.

L'ennemi ne répondit pas. La télégraphie fonctionna, et d'Ypres arrivèrent des avions britanniques et des projecteurs. Lorsque la lumière aveuglante se projeta sur le sol, on aperçut à 200 mètres de Zonnebeke l'armée allemande qui s'avançait droit sur nos alliés. C'était là une surprise que les Boches voulaient leur ménager: ils ne pensaient pas être attendus. Les projecteurs éclairèrent de nouveau leur masse et découvrirent que l'infanterie ennemie était uniquement composée par la garde prussienne.

Les Bavarois n'avaient pas suffi les jours précédents; on faisait donner la garde, et la bataille commença d'abord par quelques coups de feu espacés, puis soudain le fracas terrible d'une fusillade intense du côté allemand: le feu se faisait au commandement.

Le premier rang était couché à terre, le second à genoux, les autres debout. Dès qu'un homme tombait, le suivant prenait automatiquement sa place. Les rangs allemands s'ouvrirent tout à coup et les mitrailleuses apparurent. La situation des Anglais était critique. Leur général ordonna la charge à la baïonnette. A la tête de son régiment, un colonel s'élance et crie ces mots: "Pour l'honneur de l'Angleterre". Devant le régiment, la route droite; de chaque côté, la plaine et un talus du chemin de fer, et pas un arbre.

Qu'importe, la garde prussienne chancela lentement, irrésistiblement. Les Anglais creusaient leur sillon rouge, et ce fut dans les range allemands, soudain, la débandade. Un clairon anglais sonna un air de victoire, et la garde, la fameuse garde se sauva. Zonnebeke restait aux alliés. La méprisable armée anglaise avait vaincu le corps d'élite du kaiser.

LE DEPART DES VOLONTAIRES ITALIENS.

Les volontaires italiens se sont réunis à Montélimar. Ils y ont formé deux bataillons qui sont partis hier pour le front, sous les ordres du colonel Giuseppe Garibaldi, petit-fils du héros de l'unité italienne. La population de Montélimar leur a fait une ovation chaleureuse. Voici le texte de la proclamation que le colonel Garibaldi a adressée à ses troupes:

Officiers, sous-officiers, caporaux et soldats:

Le ministre de la guerre, par télégramme du 5 novembre, a constitué le quatrième régiment de marche du 1er étranger avec le bataillon armé à Nîmes et les deux bataillons formés à Montélimar. Ce régiment est placé sous mes ordres. Je serai secondé par le chef de bataillon de Duplan de Garat, du 1er étranger. Ordre à tous d'obéir au commandant de Duplan de Garat, comme à moi-même, dans l'exercice du commandement.

J'envoie mon salut à la légion italienne que j'aurai l'honneur de conduire au feu. Je compte sur le zèle, l'esprit de discipline et de sacrifice de l'incomparable légion des volontaires italiens qui sont venus s'enrôler généreusement sous les couleurs du drapeau français pour la défense du droit et de la civilisation latine.

Pour ma part, je tiens à affirmer l'entière abnégation et le dévouement absolu de tous les cadres du régiment pour tout ce qui pourra contribuer à la gloire et au bon renom de la légion italienne.

LES BONS INDICES.

L'inquiétude perce en Allemagne.

Leurs grands journaux ont beau faire, ils commencent tout de même à laisser percer leur inquiétude. La "Gazette de Francfort" en arrive à dire:

L'essentiel est d'avoir du courage et de vouloir vaincre. Toute personne qui répand des nouvelles inquiétantes fait tort à sa patrie. On peut même dire qu'elle commet un acte de trahison envers l'Allemagne. Nous devons vaincre, nous voulons vaincre, et c'est parce que nous devons et que nous voulons vaincre que nous vaincrons.

Ce "sursum corda," qui sonne comme un "miserere" et que répètent la plupart des journaux, ne suffisant pas à dissiper les inquiétudes, la "Gazette de l'Allemagne" a recours à sa grosse artillerie — le mensonge:

Quelques petits détachements russes ont franchi la frontière, dit-elle, et ont occupé une étroite partie de la Prusse orientale. Nous pouvons donner l'assurance formelle que les provinces de Posen et de Silésie ne sont aucunement en danger.

Les Allemands voudraient bien croire que cela est vrai, mais le "Vorwaerts" annonce l'arrivée à Berlin de 15,000 réfugiés de la Prusse orientale, qui pourront donner des renseignements sur "l'étroite partie" de leur province qui est occupée.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Patrick Powers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,179 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par John Ward, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
FERGUS KERNAN, Avocat.
déc—17,21,26

CHEMINS DE FER

HEURES D'ARRIVEES ET DE DEPARTS

Illinois Central

DEPART

Panama Limited Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	8:30 a m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	8:05 p m
Local Mail	6:30 a m
Northern Express	3:00 p m
McComb Accommodation	5:40 p m
The Merry Widow	3:00 a m

ARRIVEE

Panama Limited, Chicago, St Louis, Louisville et Cincinnati	8:55 p m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	10:45 a m
Local Mail	4:00 p m
Northern Express	9:10 a m
McComb Accommodation	8:45 a m
The Merry Widow	10:30 p m

Le Moto-Car allant à Kenner part de la Station Union à 6 a. m., 8 a. m., 10 a. m., midi, 2 p. m., 4 p. m., 6 p. m., 8:30 p. m. et 11:15 p. m.

New Orleans Great Northern Railroad

Station Terminus, Rue Canal.

DEPART

Tous les Jours Excepté Dimanche

Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom, Bogalusa et intermédiaire	6:30 a m
Folsom, Columbia, Tylertown Bogalusa et intermédiaire	4:15 p m

Dimanche seulement.

Jackson, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiate	7:35 a m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	6:00 p m

Excursions des dimanches.

Folsom, Covington, Abita Springs, Mandeville, Forest Glen, Lacombe, Oaklawn, Bonfouca et int.	7:35 a m

ARRIVEE

Tous les Jours Excepté Dimanche

Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom, Bogalusa et int.	5:50 p m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	8:50 a m

Dimanche Seulement

Jackson, Columbia, Tylertown Bogalusa et intermédiaire	8:05 p m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	10:05 a m

Excursions des dimanches.

Folsom, Covington, Abita Springs, Mandeville, Forest Glen, Lacombe, Oaklawn, Bonfouca et int.	8:05 p m

Yazoo et Mississippi Valley

DEPART

Delta Express	7:15 a m
Memphis Fast Express	2:55 p m
Bayou Sara, Woodville Passenger	4:15 p m

ARRIVEE

Delta Express	5:40 p m
Memphis Fast Express	8:35 a m
Bayou Sara, Woodville Passenger	9:50 a m

Louisiana Railway and Navigation Company.

Station Terminus, Rue Canal.

No. 2—			—No. 1
5:50 p m. Dép	Nlle-Orléans	Ar.	8:05 a m
8:45 p m. Ar	Bâton-Rouge	Dép.	6:10 a m
8:50 p m. Dép	Bâton-Rouge	Ar.	5:05 a m
10:50 p m. Dép	Angola	Dép.	3:15 a m
1:37 a m. Dép	Mansura	Dép.	12:13 a m
2:49 a m. Ar	Alexandria	Dép.	11:05 p m
2:50 a m. Dép	Alexandria	Ar.	10:55 p m
4:15 a m. Dép	Aloha	Dép.	9:41 p m
7:59 a m. Ar	Shreveport	Dép.	5:54 p m
No. 6—			—No. 5
6:55 a m. Dép	Nlle-Orléans	Ar.	7:05 p m
9:55 a m. Ar	Bâton-Rouge	Dép.	4:05 p m
10:00 a m. Dép	Bâton-Rouge	Ar.	4:00 p m
12:01 p m. Ar	Angola	Dép.	2:05 p m

N. O., T. and M. R. R. Frisco Lines.

Station Terminus, Rue Canal.

Départ		Arrivée.
7:10 p m	Nlle-Orléans	8:59 a m
9:45 p m	Bâton-Rouge	6:20 a m
5:05 a m	Beaumont	10:55 p m
7:55 a m	Houston	7:20 p m
6:10 p m	Corpus Christi	10:05 a m
Arrivée.		
12:15 a m	Brownsville	3:30 a m

"THE GULF COAST SPECIAL."

Départ.		Arrivée.
10:10 p m	Bâton-Souge	3:10 a m
Arrivée.		Départ
10:10 p m	Nlle-Orléans	3:10 a m
5:10 a m	Beaumont	10:15 p m
7:45 a m	Houston	7:40 p m
9:25 a m	Galveston Santa Fé	4:00 p m

"THE HOUSTON DAYLIGHT."

Départ.		Arrivée.
8:30 a m	Nlle-Orléans	9:40 p m
11:10 a. m.	Bâton-Rouge	7:00 p. m.
7:05 p m	Beaumont	11:10 a m
6:30 p m	Houston	7:40 a m

Southern Pacific Company

Station Union.

DEPART

Texas Local, pour Houston et stations int.	6:45 a m
Sunset Limited pour San Antonio, New Mexico, El Paso, Arizona et Californie	11:00 a m
Sunset Mail, pou. Houston, Galveston, Austin, Waco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, Del Rio et int.	11:45 a m
Lafayette Local, pour Lafayette et stations int.	8:05 p m
Texas Limited, pour Houston, Galveston, Austin, Waco, Fort Worth. Dallas et d'autres points Nord du Texas	8:00 p m
Sunset Express, pour Houston, Galveston, Waco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, El Paso, Californie et points int.	11:30 p m

ARRIVEE

Texas Local, pour Houston et stations int.	5:25 p m
Sunset Limited pour San Antonio, New Mexico, El Paso, Arizona et Californie	8:50 p m
Sunset Mail, pour Houston, Galveston, Austin, Waco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, Del Rio et int.	7:45 a m
Lafayette Local, pour Lafayette et stations int.	11:40 a m
Texas Limited, pour Houston Galveston, Austin, Waco Fort Worth, Dallas et d'autres points Nord du Texas	3:50 a m
Sunset Express, pour Houston, Galveston, Waco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, El Paso Californie et points int.	8:45 p m

New Orleans Southern and Grand Isle Railway.

DEPART.

Tous les jours, excepté samedi et dimanche	4:00 p m
Tous les jours, excepté dimanche	8:05 a m
Samedi et dimanche	5:30 p m
Excursion du dimanche seulement	8:05 p m

ARRIVEE.

Tous les jours	9:45 a m
Tous les jours, excepté dimanche	7:25 p m
Excursion du dimanche seulement	7:35 p m

Texas and Pacific

DEPART.

Texas Express	6:35 a m
Texas-Colorado Limited, Alexandria, Shreveport, Dallas, Fort Worth et El Paso	12:30 p m
Texas-Colorado Limited, Oklahoma, Colorado, Utah et Californie	12:30 p m
Torras Local	4:25 p m
Cannon Ball, Alexandria, Monroe, Shreveport, N. Texas	7:00 p m

ARRIVEE.

Texas Express	7:50 p m
Texas-Colorado Limited, Alexandria, Shreveport, Dallas, Fort Worth et El Paso	8:55 a m
Texas-Colorado Limited, Oklahoma, Colorado, Utah et Californie	8:35 a m
Torras Local	11:45 a m
Cannon Ball, Alexandria, Monroe, Shreveport, N. Texas	5:35 p m

Queen et Crescent.

Station Terminus, Rue Canal.

DEPART

New York et Washington	7:30 a m
Cincinnati et Asheville	7:30 a m
St. Louis et Chicago	4:45 p m
Cincinnati et Asheville	8:15 a m
St. Louis et Chicago	8:15 a m
Meridian Accommodation	5:00 a m
Meridian Local	4:45 p m
Hattiesburg Local	
Excursion du Dimanche	
Carriere et points int	7:15 a m

ARRIVEE

New York et Washington	9:40 a m
Cincinnati et Asheville	9:40 a m
St. Louis et Chicago	9:40 a m
Cincinnati et Asheville	10:10 p m
St. Louis et Chicago	10:10 p m
Meridian Accommodation	4:40 p m
Meridian Local	
Hattiesburg Local	8:10 a m
Excursion du dimanche.	
Carriere et points int	7:25 p m

Louisville et Nashville

Au Pied de la Rue du Canal.

ARRIVEE

New York and Nouvelle Orléans Limited	7:50 a m
Washington et New-York malle	8:55 p m
Birmingham et Cincinnati	7:15 a m
Asheville Express	8:55 p m
Louisville et Cincinnati	8:55 p m
Pensacola et Jacksonville	7:15 a m
Mobile Accommodation	11:50 a m
Montgomery Accommodation	7:05 p m
Dimanche Gulf Coast Excursion	8:06 p m

DEPART

New York and Nouvelle Orléan. Limited	9:35 p m
Washington et New-York malle	8:30 a m
Birmingham et Cincinnati	9:50 p m
Asheville Express	8:30 a m
Louisville et Cincinnati	8:30 a m
Pensacola et Jacksonville	9:50 p m
Mobile Accommodation	5:15 p m
Montgomery Accommodation	5:00 a m
Ocean Springs Accommodation	11:30 a m
Gulf Coast Accommodation	3:25 p m
(Tous les jour excepté dimanche.)	
Dimanche Gulf Coast Excursion	7:30 a m

AVIS AUX CREANCIERS

In Re S. B. Glasscock, Un Absent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,551 — Division C — Attendu que Peter J. Flanagan, administrateur public, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres de tutelle dans l'affaire de S. B. Glasscock, un absent.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
M. D. DIMITRY, Avocat.
déc—19,23,28

Bemis Bro. Bag Co. vs. Standard Guano & Chemical Manufacturing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,083 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le deuxième compte provisoire et tableau de distribution présenté par William W. Bouden, receveur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
CARROLL, HENDERSON & CARROLL, Avocats. déc—15,19,24

ANNONCES JUDICIAIRES

Succession de Michael E. Stack.

Etat de la Louisiane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,044 — Division B — A savoir que, Mme Kate Matthews, du comté de Nacogdoches, Etat du Texas, en sa capacité comme gardienne ou tutrice, dûment autorisée, des personnes et succession de ses enfants mineurs, Beatrice Stack, Winnie Stack, Tom Stack, Joe Stack, Jim Stack et Michael Stack, du comté de Nacogdoches, Etat du Texas, a pétitionné à cette cour pour l'autorisation de prendre possession et de transférer de l'Etat de la Louisiane les propriétés appartenant aux dits mineurs.

Notification est donnée à qui de droit de faire savoir pendant les trente (30) jours, à partir de la première publication de cet avis pourquoi l'application de la dite dame Kate Matthews, gardienne ou tutrice des dits mineurs, ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.
W. T. BARRY, Député Greffier.
Nouvelle-Orléans, 15 décembre 1914.
ED. P. FOLEY,
Avocat pour la plaignante.
16déc

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une large portion de terrain de valeur dans le Septième District, mesurant 285 pieds de front et profondeur sur la rue Short, 155 pieds de front et profondeur sur l'Avenue Fontainebleau, 155 pieds de front sur la rue Belfast et 285 pieds sur derrière (l'ilet Carrollton avenue),

Jean Bordes vs. William A. Hahn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 110,252—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre a l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 7 janvier, 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Une certaine pièce ou portion de terrain avec toutes les améliorations, droits, passages, privilèges, servitudes et avantages là y appartenant, située dans le Septième District de la ville dans l'ilet No. 381, borné par les rues Short, Belfast et Apple (actuellement avenue de Fontainebleau et Carrollton avenue et mesure deux cents quatre-vingt-cinq pieds de face et profondeur sur la rue Short cent cinquante cinq pieds de face et de profondeur sur la rue Apple actuellement avenue de Fontainebleau, cent cinquante cinq pieds de profondeur et face sur la rue de Belfast et a une largeur de deux cents quatre vingt cinq pieds sur le derrière.

Saisi dans le procès ci-dessus.

TERMES ET CONDITIONS—

1. L'acheteur paiera comptant le montant dû au plaignant, maintenant dû à dire $9,200 et intérêt, etc., étant A. La balance de $8,000 due sur une note de $10,000 datée du 30 septembre 1912, payable deux ans après date avec 6 pour cent d'intérêt par an sur les dits $8,000 à partir du 30 septembre 1912.

B. L'intérêt annuel pour deux ans, étant $1,200 sur un billet maintenant échu de $10,000 datée du 30 septembre 1912, payable trois ans après date.

Ensemble avec 10 pour cent sur les dits montants pour frais d'avocats et le coût des frais de la vente et les taxes (s'il y en a) sur la dite propriété.

2. L'acheteur doit assumer le payement d'un billet de $10,000 datée du 30 septembre 1912, payable 3 ans de date avec 6 pour cent d'intérêt par an à partir du 30 septembre jusqu'au payement.

3. Et la balance du prix d'adjudication s'il y en a, comptant. Si le montant de l'adjudication ne devait pas couvrir la dette du défendant sur la dite propriété, alors,

4. L'acheteur payera comptant les frais d'avocats comme spécifiés ci-dessus, le coût et frais de la vente et les taxes, s'il y en a sur la dite propriété le pro rata provenant des procédés nets de la vente au plaignant réclamant $9,200 et intérêts maintenant dû.

5. L'acheteur doit assumer le payement du dit billet de $10,000 daté du 30 septembre 1912, payable 3 ans après date seulement pour le montant pro rata dérivant des produits de la vente et de payer l'intérêt seulement sur le montant pro rata au taux de 6 pour cent par année à partir du 30 septembre 1914 jusqu'au payement.

L'acheteur de la propriété doit assumer et consentir aux obligations et stipulations contenues dans l'acte de vente original et hypothèque passés devant Wm. McL. Fayssoux, notaire public, le 30 septembre, 1912, recordé dans les M. O. dans le livre 1057, folio 311, le 3 octobre 1912 et registré dans le C. O. dans livre 251 folio 266 le 30 septembre, 1912.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
déc—4,5,7,11,18,21,31 jan—6,7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de deux lots de terre de valeur au coin des rues Milne et Smith, en l'ilet Wuerpel et Twiggs.

Anthony J. Rossi vs. Mme Jennie A. Blakely, Veuve de George Blakely.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,320 — En vertu d'un writ de saisie et de vente, qui m'a été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 31 décembre 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Deux certains lots ou parcelles de terre, se trouvant situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de Louisiane, étant plus connus comme lots Nos. dix-sept et dix-huit, en l'ilet No. 172, sur un plan de la "New Orleans Land Company's land," le même en grandeur et location étant d'accord avec le dit plan des lots enregistrés dans le bureau de l'ingénieur civil de la dite ville de la Nouvelle-Orléans. Les lots dix-sept et dix-huit dans l'ilet No. 172 mesurent chacun vingt-cinq pieds face à la rue Milne, par une profondeur de cent vingt pieds sur la rue Smith, vers la rue Wuerpel, en l'ilet borné au nord par la rue Twiggs.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
C. I. DENECHAUD,
Avocat pour les demandeurs.
Nov 28,29—déc—4,11,18,24,30,31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de trois lots de terre de valeur faisant face au Boulevard West End, coin de la rue Ringold, en l'ilet des rues Catina et French.

Commercial-Germania Trust and Savings Bank vs. Wm. L. Ollie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,212 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 24 décembre 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes qui en quelque sorte y appartiennent, situés dans la ville de la Nouvelle-Orléans en l'ilet No. 278, sur un plan de la New Orleans Land Company, désignés comme lots Nos. 14, 15 et 16, mesurant chacun vingt-cinq .016 pieds face au Boulevard West End par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales parallèles, vers la rue Catina en l'ilet borné par les dites rues Ringold et French; le lot No. 16 faisant le coin de la rue Ringold et du Boulevard West End.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
BUCK, WALSHE & BUCK, Avocats pour la demanderesse.
nov—20,21,27 déc—4,11,18,23,24

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un grand morceau de terre de valeur dans le Septième District, mesurant 110 pieds face à la route Fontainebleau par 120 pieds de profondeur, en l'ilet des rues Short, Fernand et Nelson.

Jean Mounicou vs. William A. Hahn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,092 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procèderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 décembre 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Une certaine parcelle de terre, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvlle-Orléans, en l'ilet borné par les rues Apple ou Fontainebleau Drive, Short, Fern et Nelson, actuellement désigné comme ilet No. 358, mesurant cent dix pieds face à la rue Apple ou Fontainebleau Drive par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales parallèles, commençant à une distance de cinquante-cinq pieds du coin de la rue Fern et sur l'autre côté commençant à une distance de cent dix pieds de la rue Short, étant une partie de la propriété immédiatement sur le derrière du morceau de quinze pieds donné à la ville de la Nouvelle-Orléans pour l'élargissement de la rue Apple ou Fontainebleau Drive.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions: Comptant. L'acquéreur au moment de l'adjudication devant faire un depôt de dix pour cent du prix de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil Paroisse d'Orléans.
CAGE, BALDWIN & CRABITES, Avocats pour le demandeur.
nov—20,21,27 déc—4,11,18,24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du Cinquième District, portant les numéros municipaux 317 et 319 rue Homer, dans l'ilet avenue Brooklyn et les rues Teche et Newton.

Frank B. Twomey vs. Edward M. Caffera.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,245 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 24 décembre 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans la ville de McDonoghville, dans le Cinquième District de cette ville, désigné comme lot F dans l'ilet No. vingt-et-un, borné par l'avenue Brooklyn (autrefois Madison), Teche (autrefois Monroe), et les rues Homer et Newton. Le dit lot mesurent 32 pieds de face à la ru Homer par cent cinquante-neuf pieds, dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes paralèles, d'après le plan dressé par Arthur de Armas, voyer et ingénieur civil, daté le 15 avril 1879, et déposé en l'étude de W. H. Seymour, notaire.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
FELIX J. DREYFOUS, Avocat pour le demandeur.
nov—20,21,27 déc—4,11,18,23,24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du Premier District, portant le numéro municipal 1600 rue Franklin, coin de la rue Terpsichore, ilet Saratoga et Euterpe.

E. M. Stafford vs. Alice Johnson, Veuve de S. M. Edinburgh, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour le Paroisse d'Orléans — No. 110,071 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 décembre 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No. neuf dans l'ilet No. 317, borné par les rues Franklin, Terpsichore, Saratoga (anciennement Bassin), et Euterpe, sur un croquis attaché à un acte passé devant W. J. Castell, ancien notaire, le 11 décembre 1869; d'après le dit croquis le dit lot fait le coin des rues Franklin et Terpsichore, et mesure trente-deux pieds, cinq pouces de face à la rue Franklin, par quatre-vingt dix-sept pieds de profondeur et face à la rue Terpsichore.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
H. W. ROBINSON,
Avocat pour le demandeur.
nov—21,22,27 déc—4,11,18,23,24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur formant le coin des rues de Constance et St. Marie portant les numéros 1900 et 1904 rue de Constance.

George P. Eastman vs. John Joseph McNamara.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No. 109,236 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 7 janvier, 1915 à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Une certain pièce ou portion de terrain avec bâtiments et améliorations et les droits, passages, privilèges servitudes et avantages y appartenant, située dans le Quatrième District de la ville dans l'ilet No. 106 borné par les rues Laurel, St. Andrew, St. Marie et de Constance, laquelle portion de terrain forme l'angle des rues de Constance et St. Marie et mesure soixante pieds de frontage sur la rue de Constance avec une profondeur et frontage sur la rue de St. Marie de cinquante-huit pieds, un pouce et six lignes.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
E. P. QUINIUS, avocat.
déc—4,5,11,18,24,31 jan—6,7

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de William Charles Kirkland et Minnie Kirkpatrick, Son Epouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,831 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Richard D. Sullivan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
DELVAILLE H. THEARD, Avocat.
déc—10,14,19